



Syndicat du Bassin Versant de **I'ARQUES**

Prévenir les inondations

Préserver les milieux aquatiques
& la biodiversité

Limiter l'érosion & le ruissellement

SMBV Arques

7 rue du G^{al} Leclerc
76270 Neufchâtel-en-Bray
02 35 17 55 33
infos@bvarques.fr



www.bvarques.fr



Le bassin versant

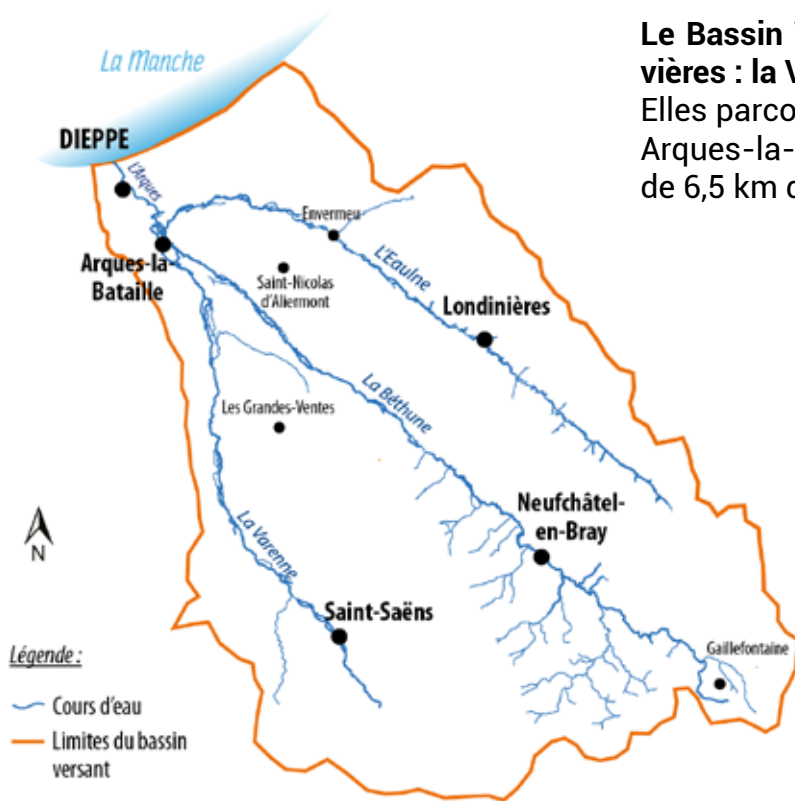
Un bassin versant C'est quoi ?

C'est un territoire à l'intérieur duquel toutes les eaux se dirigent vers le même point (exutoire) : cours d'eau, lac, mer.... Il est délimité par des lignes de crêtes.



LE BASSIN VERSANT de l'Arques

Le Bassin Versant de l'Arques est drainé par trois rivières : la Varenne, la Béthune et l'Eaulne. Elles parcourent de 50 à 70 km avant de se rejoindre à Arques-la-Bataille pour former l'Arques, fleuve côtier de 6,5 km qui se jette dans la Manche, à Dieppe.



4
cours d'eau

473
km de rivière

1050
km²

100 000
habitants

118
communes

8
communautés

6000
hectares
de zones
humides

de communes
et d'aggl



Le syndicat.

Suite aux importantes inondations sur le territoire dans les années 90, des syndicats de bassins versants sont créés pour mettre en place des programmes d'actions pour réduire les risques des inondations.

Le **SMBV de l'Arques** est né en 2016 de la fusion de 4 syndicats.

Son fonctionnement.

Le syndicat est une structure intercommunale qui regroupe 8 communautés de communes et d'agglomération.

A sa tête, le Comité syndical est composé de 50 délégués élus par les conseils communautaires. Il s'appuie sur une équipe de 12 agents.

Nos missions

Préserver les milieux aquatiques & la biodiversité

RIVIERES

Le syndicat conseille et accompagne les riverains dans leurs projets d'entretien ou d'aménagements : gestion de la végétation des berges, aménagement de clôtures et abreuvoirs, stabilisation des berges...

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Le syndicat conseille et accompagne les propriétaires d'ouvrage (anciens moulins, petits barrages) afin qu'ils puissent se mettre en conformité : permettre la libre circulation des espèces et sédiments.

MARES



Le syndicat accompagne à la création et la réhabilitation de mares. Le territoire en compte 2400 : réservoirs pour la biodiversité, elles offrent un lieu de vie, de reproduction, d'alimentation, à de nombreuses espèces.

ZONES HUMIDES

Le syndicat conseille et accompagne les agriculteurs sur leurs pratiques dans les zones humides : limiter le chargement (effectif d'animaux sur une parcelle)... les sensibilise à la question de la qualité de l'eau,...

Prévenir les inondations



Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est piloté par le Syndicat Mixte du BV de l'Arques et le Syndicat Mixte Saône Vienne Scie.

Déployé sur 6 ans (2021-2026), il vise la mise en oeuvre d'actions permettant d'anticiper les inondations et de réduire leurs impacts sur le territoire.

Des ouvrages de régulation hydraulique



Bassins de rétention, prairies inondables, fossés... le syndicat gère 55 ouvrages sur son territoire. Leur rôle : stocker de grandes quantités d'eau lors de fortes pluies, avant de se vidanger lentement.

Limiter érosion & ruissellement



HAIES

Le syndicat porte des programmes de plantation de haies. Elles permettent de ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration de l'eau et la sédimentation.



PRAIRIES

Le syndicat émet des avis sur les demandes de retournement d'herbages, incite au maintien des prairies.

Notre équipe

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques, c'est une équipe pluridisciplinaire de 12 professionnels.

Veille sur le territoire, analyse des problématiques (de ruissellement, d'érosion, de maintien de l'écoulement naturel des eaux, de respect des milieux aquatiques...), appui et conseil auprès des riverains, agriculteurs, élus... sur la thématique de la gestion de l'eau, accompagnement des projets d'aménagement et de restauration (urbanisme, ouvrages hydrauliques, haies, mares...), sensibilisation et communication tous publics... l'équipe du syndicat a plus d'une corde à son arc.

« Le syndicat travaille sur les problématiques du grand cycle de l'eau : en dehors des thématiques eau potable, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines qui constituent le petit cycle de l'eau. Nous sommes présents sur le terrain pour évaluer des situations à risques, échanger, conseiller et accompagner les différents acteurs du territoire (élus, particuliers, exploitants agricoles). Nous intervenons majoritairement sur des terrains privés, ce qui nécessite un gros travail de concertation. Une part importante du travail des agents est administrative : diagnostics techniques, suivi d'études, montage de dossiers de financement, marchés publics et devis, conseils en urbanisme, communication et prévention... Nous pouvons être sollicités pour tout projet en lien avec la gestion de l'eau, à l'échelle territoriale », expose Loïc Thulliez, directeur du Syndicat.

Dès 2022, le Syndicat débute la phase actions de son PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Il s'agit notamment d'élaborer une stratégie d'actions face aux submersions marines, de développer une culture du risque sur le territoire, etc.



Loïc THULLIEZ
Directeur



Julie PIERRE
Directrice technique



Justine WAMBRE
Chargée de mission
risque inondation



Julie DUBOIS
Chargée
de communication



Julien EDDE **Valentin HARDIER** **Marisca CENCI**
Chargés de mission rivière & milieux aquatiques



Florian LANGLOIS **Fanny RENEL**
Chargés de mission agricole & environnement



Hélène DESCHAMPS
Secrétaire
comptable



François DURIEU
Secrétaire
comptable



Frédéric LENU
Agent d'entretien

Nos membres



Nos partenaires

